

BATTURE

Les canards assemblés par milliers, les uns silencieux, les autres nerveux et volontiers criards, formaient comme une île vivante sur la batture.

GERMAINE GUÈVREMONT, *Le Survenant*

Dès les débuts de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec, emploie le nom alors qu'il fait état de « ... *brisans et battures* » (1613). Dans *Les Canadianismes de bon aloi* (1969), l'Office de la langue française définit et illustre ainsi le mot *batture* : « Portion du rivage que le jusant (marée descendante) laisse à découvert. *Les battures de la baie Saint-Paul.* » L'organisme cite une attestation ancienne : « Ces deux rivières ne sont séparées l'une de l'autre que par une langue de terre basse, qui produit dans l'une et dans l'autre de très grandes battures. » (Lettre du père G. Marest à Lamberville, 1694).

Selon le *Dictionnaire de la langue française* de Littré (1863-1873), le terme date du XII^e siècle, mais c'est au XVI^e siècle qu'il acquiert le sens de « fond mêlé de sable ou de rochers, qui s'élève vers la surface de l'eau ». Aujourd'hui, le nom est répertorié dans les dictionnaires français contemporains avec l'indication du domaine géographique d'usage *Canada* et il figure également dans tous les dictionnaires québécois.

Ce terme emprunté au vocabulaire de la marine, usité ici depuis les débuts de la Nouvelle-France, est passé d'usage pour la plupart des francophones, mais il s'est maintenu jusqu'à nos jours en Amérique française.

Marie-Éva de Villers